

Des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 13

Séance du 10 avril 2025

Date de la convocation :

27/03/2025

Date d'affichage de la convocation :

27/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

**BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT PEYRONDUGUET 3**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 359 788,32 €.

Recettes : 359 788,32 €.

Fonctionnement

Dépenses : 366 666,46 €.

Recettes : 366 666,46 €.

**TOTAL BUDGET**

Investissement

Dépenses : 359 788,32 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Recettes : 359 788,32 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 366 666,46 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Recettes : 366 666,46 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 14 avril 2025  
Le Maire,  
P. BEYRIES.

